

de ses compères. Il l'envoya à sa femme, qui sérieusement lui promit sa protection auprès des autres nominateurs et l'assura néanmoins qu'il pourrait commencer dès le lendemain à entrer en fonction. Cette place consistait à aller à la Fromagerie de St-Nizier, avec une broche de fer pointue, à l'enfoncer dans toutes les molettes de beurre qui s'y vendent et à refuser celles qui présenteraient de la résistance et aussi à casser tous les œufs qu'il ne trouverait pas clairs et transparents, en disant à tous ceux qui voudraient s'y opposer : *Obéissez à la Justice.*

Le paysan n'a pas manqué de faire ce qu'on lui avait dit : de casser les œufs et de piquer les molettes du marché. Les uns se sont fâchés, surtout pour les œufs, les autres ont ri, enfin, on s'est aperçu de la mystification et on l'a hué de telle force qu'il s'est bien vite retiré.

## 1771.

15 décembre. M. l'abbé Perronet, habitué de St-Nizier, prêchant il y a quelque temps dans une église de Lyon dont la chaire était extrêmement basse, eut le malheur, en gesticulant, d'enlever une coiffe d'un pied et demi de haut de dessus la tête d'une femme, placée au bas de la chaire. Son extrême surprise d'avoir un pareil meuble à la main lui ôta tellement la réflexion, que continuant à prêcher, il la rejeta bien loin sur une autre tête ce qui occasionna une certaine rumeur dans l'église.

On a répandu, dans le public, trois petites brochures contre l'archevêque ; on y fait la critique de son catéchisme, et de son nouveau missel ; on lui prodigue les noms de Janséniste et de Quesnéliste. Ces écrits ont été condamnés à être brûlés par la main du bourreau. Ni l'auteur ni le distributeur n'en sont connus.

Il y a quelque jours, un homme s'étant enivré, près de St-Etienne, se laissa tomber et s'endormit sur le grand chemin, non loin d'une forge. Quelques ouvriers l'ayant trouvé le crurent mort ou saisi par le froid, le portèrent à leur atelier et l'étendirent près du feu. Cela fit un bon effet ; l'homme revint à lui, se frotta les yeux, jeta ses regards de tous côtés et, s'étant mis à genoux, dit aux ouvriers : « Messieurs les diables, je vous demande bien pardon, c'est vrai que je m'enivrai hier ; ne me tourmentez pas ; je vous proteste que cela ne m'arrivera plus. » On eut toutes les peines du monde à faire entendre à cet homme qu'il n'était pas en enfer.

21 Décembre. Messieurs Jacob et Sponton, nouveaux échevins, ont pris le parti de ne faire aucune dépense pour leur installation, mais en place ils donnent chacun cinquante louis pour les pauvres à cause de la misère des temps. M. Jacob a fait aussi un beau trait lorsque la Charité vendit une